Image not found or type unknown

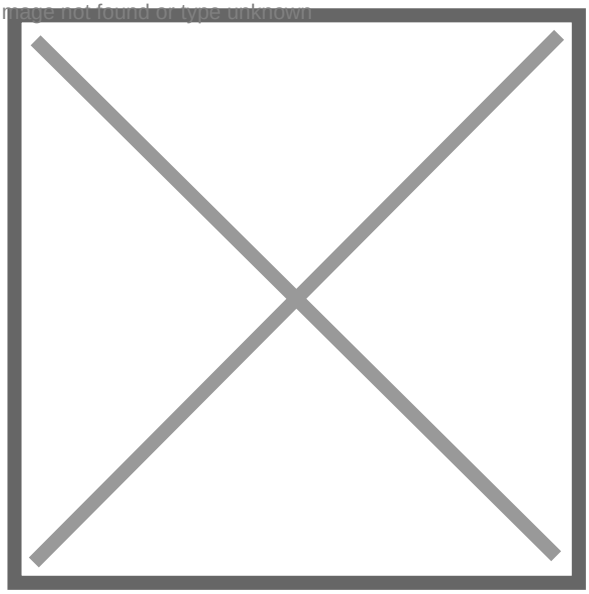

Contrat cne aprés deux fois cdd de trois mois successif

Par **mayflower_old**, le **20/08/2007** à **10:04**

Aprés 1 ans en apprentissage et deux fois 3 mois en cdd mon employeur me propose un contrat cne en as t il le droit il y as plus de 20 salariés je suis vendeuse en animalerie.
Merci beaucoup.

Par **Didi79_old**, le **21/08/2007** à **10:19**

Bonjour,

Le CNE est reservé aux entreprises qui emploient tout au plus 20 salariés, donc si votre entreprise compter plus de 20 salariés il est impossible de conclure un CNE. En revanche il est tout à fait possible de conclure un CNE à la suite d'un CDD, mais la période du CDD n'est pas décomptée de la période de "consolidation" de 2 ans.

N'hesitez pas si vous voulez plus de précisions

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés